

L'éducation Musicale au collège

Prenant en compte la sensibilité et le plaisir de faire de la musique comme d'en écouter, l'éducation musicale au collège apporte les savoirs culturels et techniques nécessaires au développement des capacités d'écoute et d'expression des élèves.



L'organisation du cours d'éducation musicale

Le cours d'éducation musicale a lieu une heure par semaine de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

L'année de 6^{ème} se concentre sur la perception, la production et la connaissance de phénomènes simples.

Les années 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} approfondissent progressivement les compétences acquises, abordent des réalités et problématiques musicales plus complexes et reviennent autant que nécessaire sur les acquis antérieurs.

4 grandes compétences développées



Chanter et Interpréter 6^{ème}

Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

A travers la pratique vocale principalement mais également la Musique Assistée par Ordinateur, Percussions Corporelles, Création de chanson...



Écouter, comparer et commenter 6^{ème}

Écouter, comparer et construire une culture musicale commune 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

Écouter, c'est savoir focaliser son attention sur une source d'information, faire appel à sa mémoire pour comprendre l'organisation d'une musique, tisser des liens entre ce que l'on entend et ce que l'on a déjà entendu ou que l'on sait déjà...



Explorer, imaginer et créer 6^{ème}

Explorer, imaginer, créer et produire 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

A partir d'expérimentation vocales et sonores, l'élève devra se positionner en tant qu'auditeur, mais également en tant qu'interprète ou compositeur.



Échanger, partager et argumenter 6^{ème}

Échanger, partager, argumenter et débattre 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

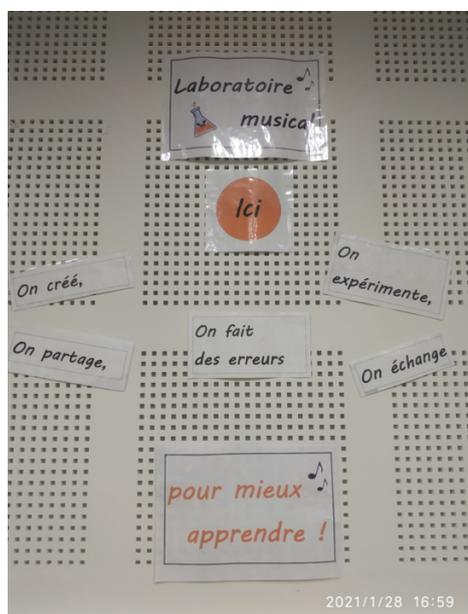
Qu'il s'agisse de réaliser un projet musical ou d'écouter une œuvre, l'éducation musicale engage très régulièrement à échanger et partager des points de vue, à les argumenter et à en débattre.

Ces compétences peuvent être approfondies dans le cadre des pratiques musicales collectives, ouvertes à tous les élèves volontaires du collège :

- L'enseignement facultatif de **chant choral** *
- L'**orchestre** *

Une salle spécialisée

La salle d'Éducation Musicale du collège Hector Berlioz est une salle très bien équipée (TBI, instrumentarium, enceintes de grande qualité) munie de panneaux acoustiques et dépourvue de tables permettant ainsi une pratique plus aisée pour les élèves.



Le cours d'éducation musicale est un **grand laboratoire musical** :

- les fréquentes mises en situation collective,
- l'éducation à l'écoute critique,
- la réalisation régulière de projets artistiques ...

développent les **compétences sociales et civiques** des élèves, tout en renforçant leurs **capacités d'initiative et d'autonomie**.

